



DICRIM

Document d'Information Communal sur les

RISQUES MAJEURS



PRÉVENIR POUR MIEUX RÉAGIR

Edition 2024

A conserver impérativement







Édito du Maire

Chers concitoyens,

Dès lors qu'une commune est exposée à au moins un risque majeur, elle doit en informer ses administrés en élaborant et en mettant à leur disposition un document d'information communal sur les risques majeurs (DICRIM). Cet outil d'information préventive est nécessaire pour préparer la population à bien réagir en cas de crise.

Votre sécurité est notre priorité !

L'évolution climatique doit nous rendre encore plus vigilants à la prévention et à l'adaptation de nos comportements lors de situations de crise comme, par exemple, les incendies ou les inondations.

Le DICRIM a pour objet de vous informer de l'existence de risques et des mesures de prévention, de protection et de sauvegarde mises en place.

Il contribue à rendre chaque citoyen acteur de sa propre mise en sécurité, renforçant ainsi l'efficacité des mesures mises en œuvre par la commune dans le cadre de son plan communal de sauvegarde.

Le DICRIM comprend :

- ♦ La liste des risques majeurs auxquels notre commune est exposée
- ♦ La description de chacun de ces risques et de leurs conséquences prévisibles pour les personnes, les biens et l'environnement
- ♦ Les mesures de prévention, de protection et de sauvegarde pour chacun de ces risques
- ♦ Les consignes de sécurité individuelle à mettre en œuvre.

Notre commune est exposée à quatre risques majeurs : les risques inondation, feux de forêt, mouvements de terrain, transports de matières dangereuses.

C'est dans un esprit de sensibilisation et de protection de chacun d'entre vous que nous vous remettons le DICRIM.

Lisez-le attentivement et conservez-le.

Conjuguons nos efforts pour prévenir et mieux agir !

Catherine LHERITIER

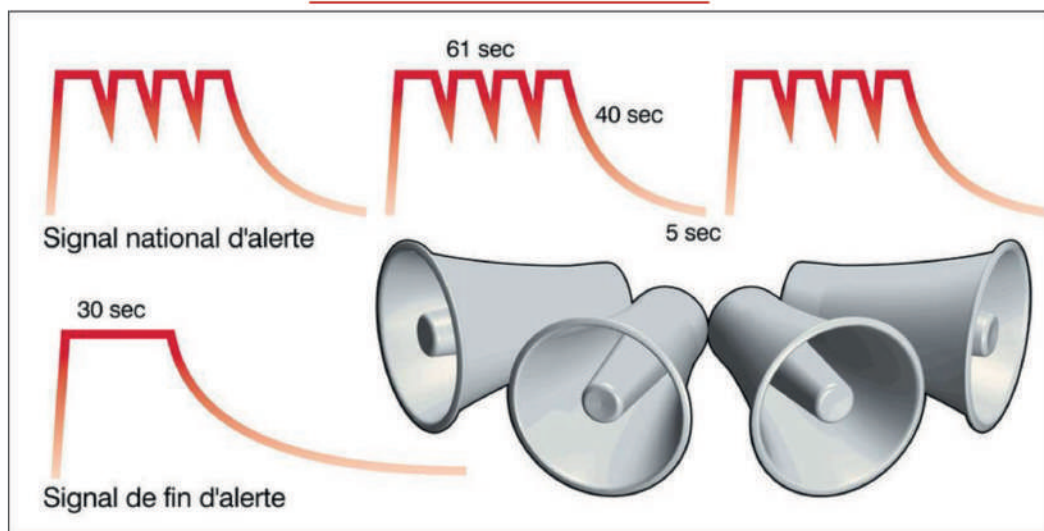
Maire de Valloire-sur-Cisse



L'alerte aux populations

L'alerte de la population incombe au Maire de la commune. Elle peut être donnée soit par une sirène fixe, soit par des ensembles mobiles d'alerte (véhicules équipés de haut-parleurs ou de sirènes)

SIGNAL NATIONAL D'ALERTE



Pour vérifier le bon fonctionnement des sirènes, il est procédé à des essais le premier mercredi de chaque mois à 12h00 (durée 1 minute).



Commune	N° Insee	Population
Valloire-sur-Cisse	41055	2.474 hab.

La commune de Valloire-sur-Cisse est exposée à 4 risques majeurs :



Inondations



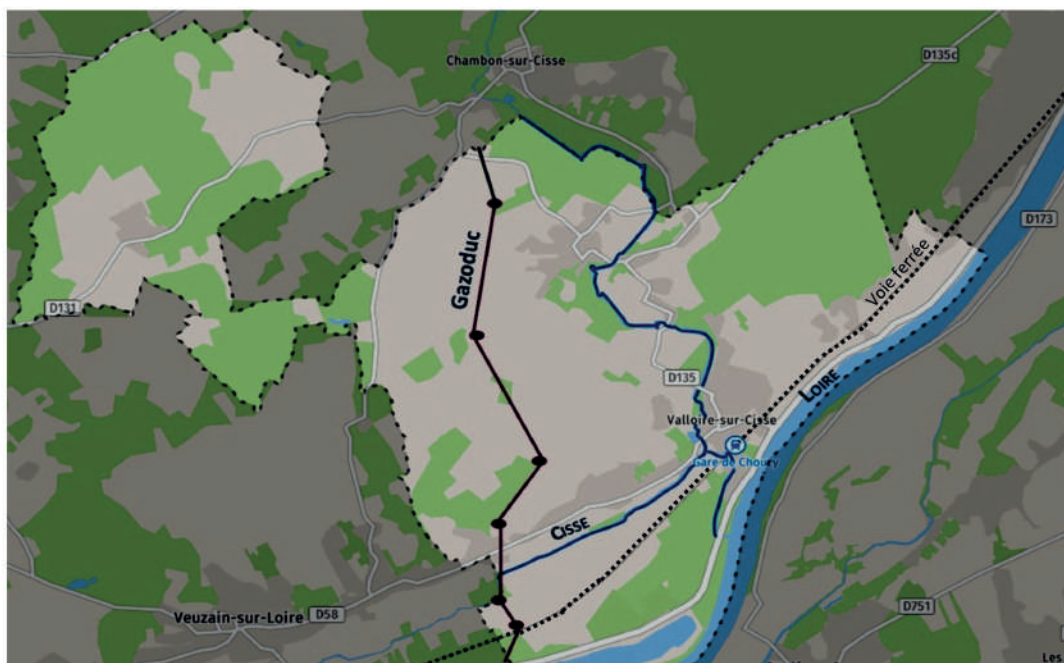
Feux de forêt



**Mouvements
de terrain**



**Transport de
matières
dangereuses**





RISQUE INONDATION

La commune de Valloire sur Cisse est exposée au risque inondation par :



Informations disponibles depuis le site internet : <http://www.vigicrues.gov.fr>

Et si ça arrivait ...

Les bons réflexes :

A l'annonce de pluies intenses [Niveau ORANGE Vigicrues]:

- ◆ Fermez portes, fenêtres et aérations.
- ◆ Coupez le gaz et l'électricité.
- ◆ Mettez les produits au sec.
- ◆ Amarrez les cuves.
- ◆ Faites une réserve d'eau potable.
- ◆ Prévoyez une évacuation sur les hauteurs en emportant le nécessaire (vêtements chauds, médicaments, argent, papiers).

Si le sinistre est là :

- ◆ Coupez l'électricité et le gaz
- ◆ Ne vous engagez pas dans les zones inondées ou à proximité des cours d'eau en crue, afin de ne pas être emporté ou encerclé par la crue.
- ◆ Gagnez les étages supérieurs d'une habitation.
- ◆ N'allez pas chercher vos enfants à l'école.
- ◆ Ne prenez pas votre voiture.
- ◆ Informez vous de la montée des eaux en écoutant la radio.
- ◆ N'évacuez qu'après en avoir reçu l'ordre par les secours.
- ◆ N'utilisez pas l'eau des puits particuliers.
- ◆ Surveillez la qualité de l'eau du réseau public avant consommation.

Après le sinistre :

- ◆ Aérez et désinfectez les pièces.
- ◆ Chauffez dès que possible.
- ◆ Ne rétablissez l'électricité que sur une installation sèche.
- ◆ N'utilisez pas l'eau des puits particuliers.
- ◆ Informez-vous de la qualité d'eau du réseau public avant consommation (Mairie).



RISQUE INONDATION

Informations disponibles depuis le site internet : <http://www.vigicrues.gouv.fr>

Et si ça arrivait ...

Rues concernées par le
risque inondation

Rue de l' Abreuvoir
1 rue d' Auteuil
Rue de l' Eglise
Rue de l' Embarcadère
Rue de la Gare
Le Golf de la carte
L'Isle vert
Rue de la Loire
Chemin des Maladreries
Chemin des Noues
Route d' Onzain
Rue de la Poste
Les Sables
La Scierie
Les Vallées



RISQUE FEUX DE FORÊT

Et si ça arrivait ...

Les bons réflexes :

En cas d'un grand feu destructeur, il est procédé à la mise en œuvre de moyens considérables en hommes et matériels avec utilisation de véhicules adaptés.

Que fait la population ?

En prévention, défrichez vos sous-bois et abords d'habitation.

En aucun cas, vous ne devez vous approcher d'un feu de forêt.

A l'approche du sinistre :

- ◆ Abritez ou isolez les réservoirs de gaz s'ils sont mobiles afin d'éviter tout risque d'explosion.
- ◆ Fermez les portes et les volets afin d'éviter la propagation de l'incendie dans la maison.
- ◆ N'évacuez les lieux que sur décision des sapeurs-pompiers afin de choisir le moment opportun.

Si le sinistre est là :

- ◆ Réfugiez-vous dans l'habitation.
- ◆ Abritez ou isolez les véhicules.
- ◆ Calfeutrez les baies et bouches d'aération afin d'éviter les pénétrations des flammes et fumées.
- ◆ Ne quittez pas votre maison, il n'y a aucune chance de survie à l'extérieur au moment du passage du sinistre.

Si le sinistre vous surprend à l'écart de toute construction :

- ◆ Recherchez un écran de protection ou une zone dépourvue de végétation.
- ◆ En voiture, recherchez un espace dégagé et restez à l'intérieur car l'habitacle protège au moment du passage des flammes.

Après le sinistre :

- ◆ Eteignez les foyers résiduels.
- ◆ Ne sortez pas sans vous protéger par une tenue adaptée.
- ◆ Inspectez la maison soigneusement.
- ◆ Arrosez les parties encore fumantes et la végétation alentour.
- ◆ Venez en aide aux voisins.



RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAINS

La commune de Valloire sur Cisse est exposée au risque mouvements de terrains par l'instabilité due essentiellement aux possibles retraits-gonflements de l'argile.

Et si ça arrivait ...

Les bons réflexes :

Avant le sinistre :

- ◆ S'informer des risques encourus et des consignes de sauvegarde .
- ◆ Signalez à la Mairie toute anomalie constatée dans une habitation de la zone sensible répertoriée : Fissures importantes, déformation des constructions, infiltrations d'eau inhabituelles, affaissement du sol.

Si le sinistre est là :

- ◆ Mettez en sécurité les biens pouvant être déplacés.
- ◆ Installez des mesures de protection provisoire.
- ◆ Coupez vos réseaux (électricité, gaz, eau, téléphone).
- ◆ Emportez vos équipements minimums.
- ◆ Evacuez le bâtiment qui se fissure.
- ◆ Fuyez latéralement par rapport à l'avancée du danger et ne pas revenir sur ses pas.
- ◆ Gagnez de la hauteur.

Après le sinistre :

- ◆ N'entrez pas dans un bâtiment endommagé pour éviter tout accident dû aux chutes de débris.
- ◆ Évaluez les dégâts et les dangers.
- ◆ Informez les autorités.



RISQUE TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

La commune de Valloire sur Cisse est exposée aux matières dangereuses :
Le gazoduc reliant le dépôt de l'ouest de la France au stockage souterrain
de Chémery et Soings-en-Sologne

Et si ça arrivait ...

Les bons réflexes :

Si le sinistre est là :

- ♦ Si vous êtes témoin de l'accident : donnez l'alerte (**Sapeurs-pompiers : ☎18 ; Police ou Gendarmerie : ☎17 ou 📞 112**).
- ☞ en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes, le numéro du produit et le code de danger (panneau orange positionné à l'avant et à l'arrière du véhicule), la nature du sinistre.
- ♦ Rejoignez le bâtiment le plus proche : mettez-vous à l'abri dans un bâtiment ou quitter rapidement la zone si l'ordre est donné.
- ♦ Confinez-vous, bouchez toutes les entrées d'air, arrêtez la ventilation; éloignez-vous des ouvertures, ne fumez pas, rapprochez-vous d'un point d'eau.
- ♦ Coupez le gaz et l'électricité.
- ♦ Ecoutez la radio pour connaître les consignes à suivre (prévoir un transistor à piles). [France Info : 105.5]
- ♦ Ne tentez pas de vous rapprocher de vos proches ou d'aller chercher les enfants à l'école. Les enseignants s'occupent d'eux et ils sont protégés.
- ♦ Ne téléphonez pas.
- ♦ Ne déplacez pas les victimes, sauf en cas d'incendie.
- ♦ En cas d'irritation, lavez-vous et si possible, changez vous.
- ♦ Ne sortez qu'en fin d'alerte ou sur ordre d'évacuation.

Dès la fin du sinistre :

- ♦ Aérez le local de confinement.



LES RISQUES CLIMATIQUES

Vigilance rouge

Une vigilance absolue s'impose. Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Vigilance orange

Soyez très vigilant. Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Vigilance jaune

Soyez attentif. Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région, mais occasionnellement et localement dangereux (exemples : mistral, orage d'été, montée des eaux) sont en effet prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vigilance verte

Pas de vigilance particulière.



Vent violent



Orages



Vagues-submersion



Crues



Pluie-inondation



Grand froid



Canicule



Avalanches



Neige-verglas

Les consignes générales de sauvegarde

- ◆ Informez-vous en mairie des risques existants, des consignes spécifiques et des plans d'intervention.
- ◆ Mettez-vous à l'abri.
- ◆ Ecoutez la radio.
- ◆ Respectez les consignes des autorités et des secours.
- ◆ En cas d'évacuation, attendez l'autorisation des autorités pour regagner votre domicile.

Et dans tous les cas ...



Ecoutez la radio et respectez les consignes des autorités



Limitez vos déplacements



Ne téléphonez pas, libérez les lignes



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



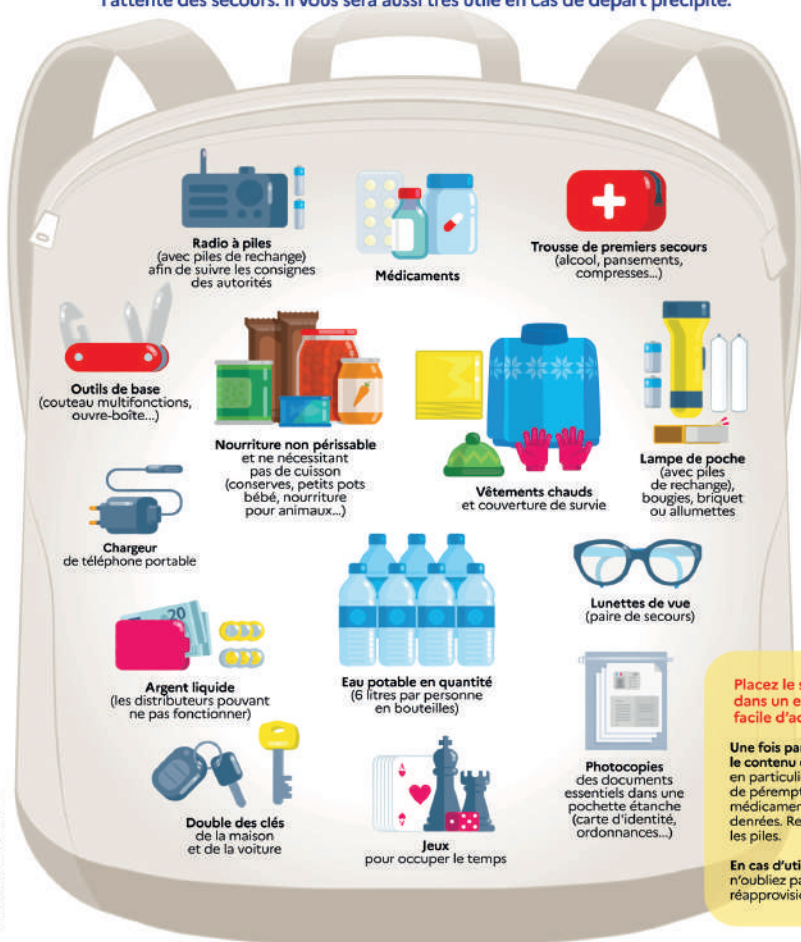
LES INDISPENSABLES

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

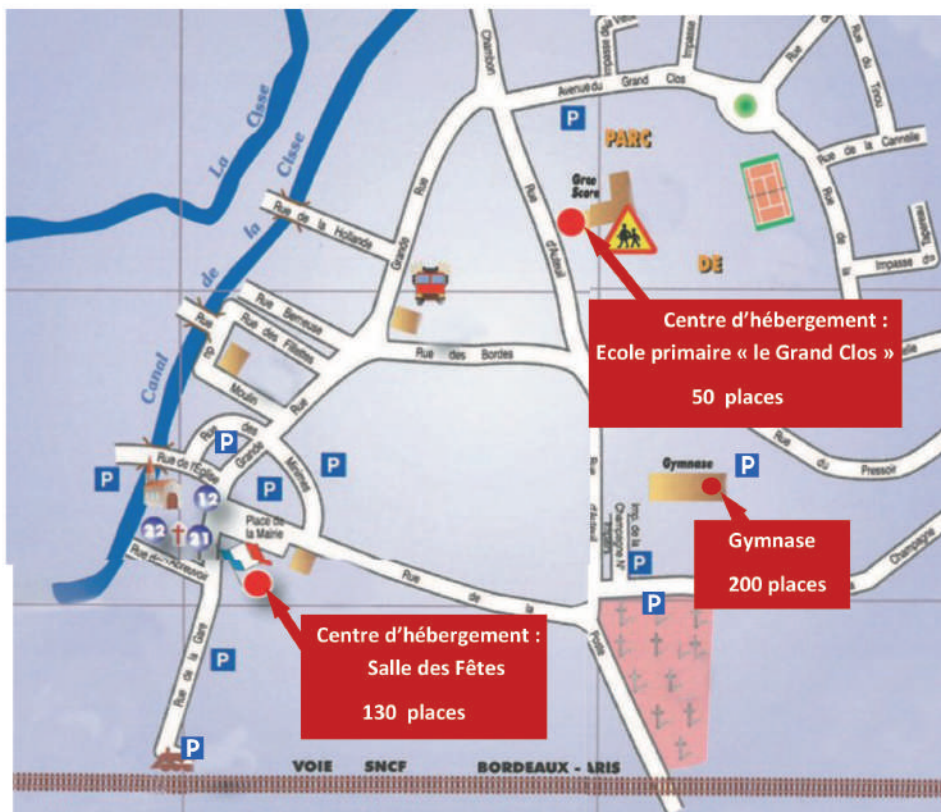
Votre kit d'urgence

Coupures d'électricité, de gaz et d'eau courante, routes impraticables... lorsqu'une catastrophe majeure survient, **les premières 72 heures** sont souvent les plus éprouvantes. Ce kit préparé à l'avance vous permettra de rester chez vous plus sereinement dans l'attente des secours. Il sera aussi très utile en cas de départ précipité.





MISE EN SECURITÉ DE LA POPULATION



PLACES DE STATIONNEMENT :

- ◇ Rue des Minimes : 23 places
- ◇ Place de la Mairie : 17 places
- ◇ Rue et Parking de la Gare : 40 places
- ◇ Rue de l'Eglise : 10 Places
- ◇ Plan d'eau—Route du Tertre : 25 places
- ◇ Avenue du Grand Clos : 25 places
- ◇ Route de la Champagne (Co-voiturage) : 20 places
- ◇ Gymnase : 12 places





Les numéros utiles

- ♦ Mairie : 02.54.33.55.45
- ♦ Email : mairie@valloire-sur-cisse.fr
- ♦ Pompiers : 18 ou 112 (portable)
- ♦ SAMU : 15
- ♦ GENDARMERIE : 17
- ♦ Hôpital de Blois : 02.54.55.66.33
- ♦ Météo France :<https://vigilance.meteofrance.fr>
- ♦ G.R.D.F. : 09.69.36.35.34
- ♦ ENEDIS : 09.72.67.50.41
- ♦ Centre anti-poison (Angers) 02.41.48.21.21
- ♦ Syndicat d'adduction d'eau potable 02.54.70.15.88
- ♦ Véolia : 09.69.32.35.29
- ♦ Informations pour sinistrés 06.41.43.06.70



Mairie de Valloire-sur-Cisse

14 Place de la Mairie - Chouzy-sur-Cisse

41150 Valloire-sur-Cisse

02 54 33 55 45

mairie@valloire-sur-cisse.fr

www.valloire-sur-cisse.fr

